

**ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
"OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC"**

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC DU JEUDI 16 MARS 2023

Etaient présents :

Madame Magali MAUREL (Présidente), Mme Maryline MONTEILLET, M. Jean-Michel FAUBLADIER, M. Philippe MAURS, M. Jean François RODIER, M Thierry CRUEGHE, Mme IZAC Annie, M. Yves LAUBERT, M Valentin CAUMON.

Suppléants présents : Mme LACANAL Lisiane. M Stéphane BERNARD

Nombre de titulaires : 15

Nombre de titulaires présents à la séance : 9

Nombre de titulaires suppléés : 1

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel FAUBLADIER

Signature de la convention de partenariat 2023 - 2025 « du Club Tourisme Cantal »

Rapporteur : Mme La Présidente

L'Office de Tourisme, dans l'exercice de ses compétences, assure la promotion de son territoire.

Dans l'objectif d'être plus forts sur des actions départementales et de regrouper nos moyens pour l'utilisation d'outils et de supports onéreux, il est proposé de rassembler l'ensemble des Offices de Tourisme du département, le service tourisme du département et le CDT du Cantal autour d'un plan d'action commun.

Le plan d'action aura pour mission : la souscription à des logiciels, la création d'une photothèque, la participation à des salons, la formation du personnel des OT, ...

Chaque Office de Tourisme aura la liberté de souscrire ou non aux opérations.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité la participation de l'Office de Tourisme au « Club Cantal Tourisme.

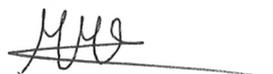
- Autorise Madame La Présidente et Monsieur le Directeur à prendre toutes mesures utiles à l'application de la présente.

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Fait à Aurillac,
Le 16 mars 2023

Le Président,
Magali Maurel



PREFECTURE DU CANTAL

- 7 AVR. 2023

BUREAU DU COURRIER